

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	17 (1960)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Échos romands

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Annexe 2. Barème d'estimation pour l'examen de base**

Vous connaissez les raisons qui nous ont amenés à modifier le barème d'estimation. Etant établi qu'une estimation basée sur les résultats moyens, comme elle fut appliquée jusqu'à maintenant, ne permet pas une appréciation juste et équitable des performances, il fut créé le barème par classes d'âge en ce sens que pour chaque classe d'âge il sera appliqué un barème particulier. Cette innovation ne complique aucunement l'organisation des examens du fait que le barème d'estimation correspondant figure sur la feuille d'examen, comme par le passé. L'établissement du nouveau barème fut effectué sur la base de 60 000 résultats d'exams dont l'appréciation fut entreprise avec une minutie toute scientifique. Les performances sont appréciées en points de 1 à 25. Le barème tient compte de tous les résultats. On peut estimer que 3 performances par mille dépasseront la limite supérieure de 25 points et respectivement celle inférieure de 1 point. Selon le nouveau barème la mise en compte de points supplémentaires ne sera plus nécessaire et ainsi se trouve supprimé un inconvénient majeur de l'ancien barème. On sait que la mise en compte de points supplémentaires entraînait des anomalies, en ce sens que pour une discipline, par exemple le lancer en longueur, les 30 points étaient facilement réalisés tandis que dans une autre, par exemple le grimper, il était absolument impossible d'atteindre ce résultat car cela aurait exigé une performance dépassant largement les possibilités physique de l'organisme humain. Le nouveau barème permet d'apprécier les performances de chaque classe d'âge et de chaque discipline, de telle manière que le nombre de points correspondant à sa performance peut être immédiatement comparé avec celui d'une autre discipline.

Pour un jeune homme de 14 ans, par exemple, une performance de 12,3 sec. à la course de vitesse correspond exactement à une performance de 3,86 m. au saut en longueur. Le barème montre, en outre, que 12,3 sec. à la course de vitesse représente une bonne performance pour un jeune homme de 14 ans, tandis que ce ne serait qu'une performance moyenne pour un jeune de 15 ans. Ce même jeune homme devra réaliser 11,8 sec. à la course pour que sa performance puisse être qualifiée de bonne. Le nouveau barème d'estimation permet à un jeune homme de se rendre, à tout instant, exactement compte de son aptitude physique générale et dans chaque discipline.

Les exigences fédérales pour la réussite de l'examen ont été fixées à 45 points pour toutes les classes d'âge. Cela correspond à une performance suffisante dans les cinq disciplines. Sur la base des documents statistiques établis en tenant compte des feuilles d'exams de toute une année, seul le 16 et  $\frac{2}{3}$ % de tous les participants à l'examen de base ne remplit pas ces exigences. L'examen de base sera donc réussi dans une proportion accrue par rapport aux années précédentes. Ainsi le nouveau barème d'estimation n'entraînera aucune diminution de subsides pour les groupements.

## **Annexe 3. Matière d'enseignement pour les cours à option**

Ces prescriptions n'ont subi que d'insignifiantes modifications.

## **Annexe 4. Exigences pour les exams à option**

Nouvelles venues sont les exigences pour la marche de performance. Celles-ci correspondent à celles appliquées pendant la période d'essai. Une modification est intervenue dans ce sens que la distance prescrite peut être parcourue maintenant dans des temps inférieurs de 30 minutes à ceux exigés pour la réussite de l'examen, au lieu de 15 minutes comme précédemment. L'expérience a prouvé que cette extension de la tolé-

rance ne saurait avoir des conséquences fâcheuses pour les participants. Elle permet, d'un autre côté, à des participants bien entraînés d'effectuer le parcours à une allure rapide, sans halte obligatoire.

Figurent également dans cette annexe les exigences pour les courses d'orientation. Il était indispensable d'adapter ces dispositions aux nouvelles conditions et conceptions de la course d'orientation. Les nouvelles exigences sont conformes aux directives de la commission pour les courses d'orientation de l'ANEP. Ce qui importe notamment, c'est que les importantes courses cantonales d'orientation soient organisées selon les normes de l'ANEP ; là où cela n'est pas encore le cas, il serait bon de s'y conformer à l'avenir.

La matière d'enseignement de l'examen à option de ski a également été quelque peu modifiée. Contrairement à tous les autres exams à option celui de ski ne comportait pas, jusqu'à maintenant, une discipline de compétition. C'était, avant tout, un examen technique qui ne rencontrait pas beaucoup de sympathie auprès d'une partie de la jeunesse. Le nouvel examen porte sur une course de fond et un slalom ainsi que trois parties distinctes qui peuvent être examinées aussi à l'occasion d'une petite descente.

La disposition prévoyant que l'examen pouvait être combiné avec une excursion à ski a été supprimée.

## **Conclusion**

On peut dire, en conclusion, que toute une série d'importantes innovations sont entrées en vigueur le 1er octobre dernier. Ce qui importe, en définitive, c'est l'usage qu'en feront des moniteurs pleins d'enthousiasme et d'initiative, pour le bien de notre jeunesse.

## **Echos romands**

### **Enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports dans le Jura-Centre.**

Samedi 2 janvier, les moniteurs E.P. des Franches-Montagnes et de la Vallée de Tavannes se sont réunis à Tavannes pour leur rapport annuel. L'inspecteur fédéral Henri Girod, de Tramelan, s'était fait excuser. La date peu propice a probablement été cause de l'absence de quelques moniteurs. Dès 14 h. 30, M. Rodolphe Zuber, chef d'arrondissement, rapporte et préside pour la dernière fois la réunion de «ses» moniteurs. En effet, quelque peu handicapé dans sa santé, il nous quitte pour le Valais ensoleillé, où il réside d'ailleurs depuis 3 mois déjà, et d'où il nous est revenu rayonnant et plus jeunes que jamais. Il s'est occupé de l'I.P. dès 1936 et a fonctionné comme chef d'arrondissement pendant 16 ans. Les moniteurs et les jeunes qui l'ont connu regretteront fort son départ, car il avait toujours su se montrer, avec les uns et avec les autres, non pas un inspecteur tracassier et «paperassier», mais un guide compréhensif et avisé. Son dernier rapport nous l'a prouvé une fois de plus. L'activité de l'arrondissement a été féconde pendant l'année 1959. Cette année, un effort est demandé pour intéresser les jeunes aux courses d'orientation. Après discussion des nouvelles prescriptions d'exécution (beaucoup plus souples), le chef d'arrondissement nous a présenté son remplaçant en la personne de M. Jacques Seifert, de Malleray-Bévilard, bien connu dans les milieux de la gymnastique. Ce dernier nous a dit sa volonté de suivre les traces de son prédécesseur et de travailler en ami avec les moniteurs. En fin de séance, Marcel Noirjean, moniteur au groupe libre de Saulcy, s'est vu remettre une plaquette dédicacée pour 8 ans d'activité. Et chacun de rentrer, emportant avec lui, non seulement bonne humeur et bonnes résolutions, mais aussi la substantielle gratification bienvenue à cette époque.

Un moniteur.